



Compte-rendu de la CAP interministérielle des Chargés d'Études Documentaires

29 janvier 2019

La CAP est présidée par Madame Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaire, au SG/DRH du ministère de la transition écologique et solidaire.

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

L'arrêté du RIFSEEP pour les chargés d'études documentaires est enfin paru le 17 janvier après signature le 28 décembre 2018 !

La partie indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) sera mise en place rétroactivement au 1^{er} juillet 2017 avec un minimum de 19 mois de retard car maintenant, les ministères employeurs doivent décliner le RIFSEEP dans leurs textes réglementaires pour leurs CED.

Donc, les CED verront peut-être apparaître des changements sur la paie de juillet 2019 soit 2 ans après la date normale de mise en place !

L'administration compte-t-elle nous offrir une calculatrice pour que nous puissions être sûrs que les comptes seront bons lors du rattrapage ?

Quant au complément indemnitaire annuel (CIA), il n'est pas automatique et il n'est pas non plus rétroactif.

Les CED ont été ignorés pour l'attribution du CIA en 2017 et 2018 par tous les ministères employeurs, du simple fait de la non mise en place du RIFSEEP à la date prévue. Nous dénonçons cette situation inique et réclamons le versement rétroactif du CIA aux CEDI par tous les ministères employeurs.

Pour les jurys de concours, nous déplorons l'absence de représentants des CEDI en nombre suffisant alors que la réglementation permet un nombre plus important de CEDI (l'article 6 de l'arrêté du 7 décembre 1998 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves des concours externe et internes pour les CEDI). Nous demandons au minimum la présence d'un CED hors classe et de 2 CED principaux pour les jurys de concours.

Pour les jurys de l'examen professionnel pour le principalat nous demandons une modification de l'article 4 de l'arrêté du 24 août 2004 modifié. Nous voulons une augmentation du nombre de jurés CEDI présents au sein des jurys dont au moins un CED hors classe et 2 CED principaux.

Nos collègues candidats seraient ainsi jugés par des CEDI ayant une connaissance approfondie des missions évaluées.

Nous demandons un modificatif à l'arrêté des fonctions Hors Classe du 27 décembre 2017 pour les établissements publics et les services à compétence nationale afin qu'une mission nationale soit reconnue indépendamment de la situation hiérarchique. En effet, l'arrêté prévoit que les CEDI proposés soient chef d'un centre (...) ou chef de projet rattaché au directeur général

(...).

Nous demandons qu'un CEDI puisse devenir hors classe à partir du moment où, il est responsable ou en charge d'une mission documentaire à vocation nationale (ex : un projet, un système ou un dispositif de traitement de l'information à l'échelon ministériel ou interministériel).

En 2019, les CEDI ressentent un fort sentiment de dévalorisation et d'injustice. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois la dissolution du corps des CEDI. Cette revendication résulte d'un triple constat :

- baisse du nombre des CEDI : 294 en 2010, 247 en 2017. Ce nombre va encore diminuer avec les départs à la retraite, les changements de corps (attachés ou CHED culture) et l'absence de recrutement par concours externe et interne,
- la gestion calamiteuse de notre corps par l'administration : 1 an de retard pour l'application du PPCR, près de 2 ans de retard pour celle du RIFSEEP, une gestion difficile entre le ministère de la transition écologique et les ministères employeurs, et des textes qui dépendent du ministère de l'action et des comptes publics (DGAFP),
- **Et surtout** : les missions des CEDI figurent dans le décret du CIGEM des attachés de 2011, ce qui met les CEDI en concurrence avec les attachés sur bon nombre de postes.

C'est pourquoi nous réclamons lors de la dissolution du corps des CEDI qu'un **choix personnel soit proposé à chaque CEDI** : soit le CEDI devient attaché et intègre le CIGEM des attachés soit le CEDI devient CHED et intègre le corps des CHED.

Désignation du secrétaire adjoint : la CFDT

Les réponses de la présidente aux organisations syndicales

Concernant la rétroactivité du CIA, la présidente indique que le MTES s'est engagé pour l'obtention par ses agents du CIA 2018, sous réserve de l'autorisation du contrôleur budgétaire. Elle rappelle que l'attribution du RIFSEEP et du CIA dépend de chaque ministère employeur.

Commentaires des élues CFDT

Les textes réglementaires de l'application du RIFSEEP sont pris par chaque ministère employeur. Nous vous invitons à vous rapprocher des instances nationales des organisations syndicales de chaque ministère pour obtenir des informations sur l'application du Rifseep.

Concernant les jurys de concours et d'examen professionnel, la présidente s'engage à saisir le bureau des concours pour les informer de notre requête.

Concernant la modification de l'arrêté des fonctions hors classe, l'administration va examiner la situation.

Les Résultats de la CAPI

La CAPI d'aujourd'hui était une CAP d'installation visant à approuver le règlement intérieur et à désigner les représentants du personnel à la commission de réforme ministérielle.

Pour la commission de réforme ministérielle ont été choisis : Isabelle Lefort (CFDT) et Laurent Chauvel (CGT).

Intégration

M. Henri Massenet, CHED, détaché au ministère de l'économie et des finances, est intégré dans le corps des CEDI au 1^{er} mars 2019

Bienvenue à M. Massenet dans le corps des CEDI.

La prochaine CAPI aura lieu le 5 juin 2019. Elle examinera les mobilités et la liste d'aptitude de B en A.

Informations Complémentaires

- Concours de déprécarisation Sauvadet

Un concours de déprécarisation aura lieu en 2019. Les inscriptions auront lieu du 1^{er} février au 1^{er} mars. Les écrits le 4 juin et les oraux en septembre.

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/charge-e-d-etudes-documentaires-ced-a226.html>

- Examen Professionnel pour le Principalat

L'examen professionnel pour le principalat 2019 (nomination rétroactive au 1^{er} janvier 2019) aura lieu du 4 au 8 novembre 2019. Les inscriptions se dérouleront du 3 juin au 3 juillet.

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/charge-e-d-etudes-documentaires-principal-e-cedp-a124.html>

Nos collègues de la CGT demandent que l'examen professionnel 2020 (nomination au 1^{er} janvier 2020) soit organisé dans l'année pour réaligner l'examen professionnel et la promotion au choix. L'administration indique que ce sera très difficile à réaliser.

- Mobilité

Le prochain mouvement de mobilité aura lieu du 15 mars au 29 avril 2019

<http://mobilite.e2.rie.gouv.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT :

Marie-José TAUPIN (CEDHC).....Ministère des Armées (SSA).....02.38.60.72.07

marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr

Isabelle LEFORT (CEDHC)...Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ...01.43.17.42.63

isabelle.lefort@diplomatie.gouv.fr

Fabienne ALBESPY (CED)...Ministère de la Transition écologique et solidaire 01.40.81.77.43

fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr

Bénédicte HERICHER (CED) Ministère de la Justice.....01.44.77.66.85

benedicte.hericher@justice.gouv.fr